



Corse Matin

lundi 2 février 2026 905 mots, p. 2

Université

Crise budgétaire des universités, pourquoi la Corse s'en sort mieux

Pierre-Manuel Pescetti pmpescetti@corsematin.com

Tandis que de nombreuses universités françaises votent des budgets déficitaires, l'établissement corse bénéficie d'un cadre institutionnel spécifique qui limite, pour l'instant, l'impact des restrictions nationales.

Budgets votés en déficit, capacités d'accueil menacées, projets gelés, licences supprimées, embauches annulées... Partout en France, les universités tirent la sonnette d'alarme. La majorité d'entre elles seraient dans une situation budgétaire plus que délicate. En cause, un effet ciseaux de plus en plus brutal : des charges nouvelles décidées au niveau national sans compensation intégrale de l'État. "Si rien ne change, en plus des 360 millions d'euros déjà non financés en 2025 et reconductibles, près de 230 millions d'euros de charges s'ajouteront en 2026", alertait France Universités* en octobre 2025, tout en pointant la responsabilité de l'État : "Ces mesures sont décidées par l'État et il n'est pas acceptable que l'autonomie des établissements serve de très mauvais prétexte pour leur en transférer la charge."

La nouvelle version du budget 2026 de l'État, qui pourrait bien être définitivement adoptée aujourd'hui après un autre 49.3 à l'Assemblée nationale, prévoit une augmentation budgétaire d'environ 230 millions d'euros pour la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). Une rallonge qui pourrait aider certaines universités françaises à sortir la tête de l'eau pour l'année en cours. Sur le long terme, l'avenir reste très incertain.

Des impacts moindres en Corse

Dans ce contexte budgétaire particulièrement contraint, une université fait figure d'exception : l'Université de Corse. Contrairement à de nombreux établissements de l'Hexagone, elle n'a "pas voté de budget déficitaire pour 2026", assurent sa présidence et les syndicats universitaires. Son budget global est d'environ 80 millions d'euros pour l'année.

"Nous sommes évidemment impactés par les mesures nationales non compensées", rappelle Dominique Federici, le président de l'Université de Corse. Comme ailleurs, la masse salariale, qui représente près des deux tiers du budget, subit de plein fouet la hausse du point d'indice et les mesures réglementaires décidées par l'État. "Il faut donc s'adapter, avec une gestion très prudente, surtout sur la masse salariale", confie Dominique Federici.

Différer l'ouverture d'un Bachelor universitaire de technologie (BUT), repenser le nombre de recrutements, temporiser sur certains projets... On est bien loin du cas de certaines universités françaises qui doivent prendre des mesures drastiques, comme supprimer des places dans les filières ou encore annuler des embauches afin de réduire les dépenses de fonctionnement et d'éviter de trop piocher dans leur trésorerie.

En Corse, cette bonne santé budgétaire s'explique surtout par un cadre institutionnel, normatif et financier spécifique.

Issu de la loi sur la décentralisation (Loi 3DS), ce statut confère à la Collectivité de Corse des compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et donc la possibilité de les financer directement, là où, sur le Continent, c'est le ministère concerné qui en a la charge. Sur cette base, une convention tripartite État-Université-Collectivité de Corse a été signée en 2023, dans le cadre d'un contrat d'établissement de cinq ans.

Ce dispositif prévoit un partage clair des responsabilités financières : à l'État la contribution à la masse salariale, à la Collectivité de Corse le financement du fonctionnement et de l'équipement. "La convention repose sur des projets. Nous avons proposé 31 actions prioritaires, validées par les partenaires, puis nous avons négocié les moyens nécessaires à leur mise en œuvre", explique Dominique Federici.

Une stabilité à renégocier en 2027

Au total, l'engagement de la Collectivité de Corse représente environ 85 millions d'euros sur cinq ans. Du côté de l'État, la convention prévoit un apport spécifique de 500 000 euros par an, soit 2,5 millions d'euros sur la durée du contrat, en

complément de la subvention pour charges de service public versée chaque année et qui s'élevait à 44 millions d'euros en 2022.

Si ce cadre protège l'établissement d'un basculement dans le rouge d'une année sur l'autre, il n'annule pas toutes les tensions. "À ce stade, la seule vraie interrogation porte sur l'octroi complet des 2,5 millions d'euros attendus de l'État. Nous n'avons pas encore perçu l'ensemble des engagements dus sur la période passée", souligne le président. Une incertitude qui pourrait, à terme, peser sur la capacité de l'université à recruter.

À plus long terme, la convention tripartite offre une visibilité rare dans le paysage universitaire français. Les discussions pour le prochain contrat débiteront en 2027, avec une nouvelle phase d'évaluation.

Les montants négociés ne pourront pas descendre en dessous d'un certain seuil, mais pourront évoluer à la hausse ou à la baisse selon les projets retenus. "Ce n'est pas une négociation pour obtenir plus de moyens à tout prix. Les financements doivent correspondre aux projets que l'on se fixe collectivement. Mais à terme, si tout n'est pas financé, nous ne pourrions pas tout déployer", prévient le président.

Autre levier essentiel : les financements européens. L'Université de Corse mise notamment sur le FEDER pour sécuriser et amplifier plusieurs projets de recherche jugés stratégiques pour le territoire. "Ces financements sont indispensables pour déployer certaines actions sur des thématiques essentielles pour la Corse", insiste Dominique Federici.

Dans un paysage universitaire national sous forte tension, l'Université de Corse ne vit donc pas hors sol. Mais son cadre normatif spécifique et son partenariat étroit avec la Collectivité de Corse lui offrent, pour l'heure, une stabilité et une capacité de projection confortable.

Illustration(s) :



À l'Université de Corse, les voyants budgétaires sont au vert.. P.-M. P.

Note(s) :

* L'association a pour objectif de porter la parole des présidentes et des présidents d'université de France. L'Université de Corse fait partie de ses membres.

© 2026 Corse Matin. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260202-NIC-article_3586424